

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2016

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : BAUER Caroline, CHOQUET Brigitte, CRONIMUS Georges, DUDT Claudia, FELDEN Carole, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre

Membres excusés : DUCHMANN Estelle, LASSAUGE Carine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2016
2. Frais de repas
3. Fermage
4. Subvention ravalement de façades
5. Primes de fin d'année des contractuels
6. Aménagement foncier
7. Tarifs 2017
8. Programme des travaux forestiers 2017
9. Rapport annuel 2015 eau potable
10. MESSTI
11. Divers

Points rajoutés :

- Loyers des logements communaux
- Vente d'une remorque
- Rapport annuel GRDF 2015

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Point 2: Frais de repas

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de prendre en charge les frais de repas du personnel et des conseillers présents après la présente séance du conseil.
- La dépense sera imputée à l'article 6232.

Point 3: Location de parcelles

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de louer la parcelle de terrain communal située à Gumbrechtshoffen (derrière l'école) section 12 parcelle n° 48 à M. BRASSEL Claude, pour la somme de 50 € annuel.

Point 4: Subvention ravalement de façades

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 304,90 € à

- M. et Mme STEPHAN Dominique, demeurant 2 rue Principale à Gumbrechtshoffen

Point 5 : Complément de salaires des agents sous contrats

VU la délibération en date du 25 février 1975 prévoyant un complément de rémunération payé au personnel par le groupement d'action social du Bas-Rhin,

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 1997 modifiée par une délibération du 12 novembre 1997

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer un complément de salaires (brut) aux agents suivants :
 - o WEISS Doris: 836.56 €
 - o JOSSE Flora : 576.08 €
 - o HUTT Bernhard : 558.26 €
 - o FISCHER Florian : 855.55 €
 - o PEURAUD Axelle : 57.67 €

Le complément sera versé au mois de décembre.

Point 6: Commission communale d'aménagement foncier

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 21 septembre 2016, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier de GUMBRECHTSHOFFEN.

1. Désignation du conseiller municipal

Les membres ont été désignés par délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 2016, à savoir :

M. FEIG Fernand, Maire, demeurant 24 rue de Reichshoffen 67710 Gumbrechtshoffen (titulaire).

M. CRONIMUS Georges, Adjoint au Maire, demeurant 28 rue d'Uhrwiller 67110 Gumbrechtshoffen (titulaire).

Mme KLEIN Sylvie, Adjointe au Maire, demeurant 16 rue d'Engwiller 67110 Gumbrechtshoffen (suppléante).

M. RUDLOFF Jean-Louis, Adjoint au Maire, demeurant 15 rue de Reichshoffen 67110 Gumbrechtshoffen (suppléant).

2. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 28 novembre 2016, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 25 novembre 2016.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

M. MULLER Charles, demeurant 31 rue des Pigeons 67110 Gumbrechtshoffen
M. KELLER Claude, demeurant 10 rue Neuve 67110 Gumbrechtshoffen
M. URBAN Rudy, demeurant 2 rue Neuve 67110 Gumbrechtshoffen
M. SIMON Bernard, demeurant 6 rue de la Croix 67110 Gumbrechtshoffen
M. GUTH Samuel, demeurant 7 rue d'Engwiller 67110 Gumbrechtshoffen

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 13, la majorité requise est de sept voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 3 propriétaires titulaires :

M. MULLER Charles, demeurant 31 rue des Pigeons 67110 Gumbrechtshoffen
M. SIMON Bernard, demeurant 6 rue de la Croix 67110 Gumbrechtshoffen
M. GUTH Samuel, demeurant 7 rue d'Engwiller 67110 Gumbrechtshoffen
A l'unanimité

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires suppléants :

M. KELLER Claude, demeurant 10 rue Neuve 67110 Gumbrechtshoffen
M. URBAN Rudy, demeurant 2 rue Neuve 67110 Gumbrechtshoffen
A l'unanimité

Point 7 : Tarifs 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à d'adopter les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2017:

Location salle des fêtes et autres	unités	domiciliés	non domiciliés
Grande salle	jour	150,00 €	225,00 €
Grande salle	WE	200,00 €	300,00 €
Petite salle	Jour	50,00 €	75,00 €
Grande salle (association)	heure	7,00 €	
Petite salle (association)	heure	4,00 €	
1 manifestation gratuite par association par an			
Cuisine repas chauds	jour	60,00 €	90,00 €
Cuisine repas froids (traiteur)	jour	40,00 €	60,00 €
Couverts	unité	0,30 €	0,45 €
Flûtes	unité	0,30 €	0,45 €
Remplacement verres	unité	2,00 €	2,00 €

Location remorque tracteur	voyage	30,00 €	
Location podium	jour	160,00 €	
Location des chapiteaux	unité/jour	20,00 €	
Location table + chaises	lot	10,00 €	
Subvention voyage scolaire	jour	7,00 €	
Concession cimetièrre communale			
Tombe simple - durée 15 ans		100,00 €	
Tombe simple - durée 30 ans		200,00 €	
Tombe double		x 2	
Emplacement commerce ambulat (camion long)		20,00 €	

Point 8 : Programme d'aménagement forestier 2017

M. Jean-Louis RUDLOFF, présente le programme de travaux 2017 proposé par l'Office National des Forêts. Les investissements ont estimés à 6.450 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'actions pour l'année 2017
- autorise le Maire à signer les documents y relatifs

Point 9: Rapport annuel « eau potable » 2015

Monsieur Georges CRONIMUS présente oralement au conseil municipal les grandes lignes du rapport d'activité établi par le Syndicat des Eaux de Reichshoffen pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, prend acte de celui-ci.

Point 10 : MESSTI

Le Maire rappelle que le MESSTI n'attire plus beaucoup de monde. Les forains sont sceptiques quant à son avenir.

Il est proposé d'échanger sur le sujet et des idées diverses sont proposées. Afin de discuter sur d'autres manifestations pouvant être créées, il est proposé un groupe de réflexion.

Les membres suivants se proposent :

- M. FEIG Fernand, Maire
- M. CRONIMUS Georges, Adjoint
- MME KLEIN Sylvie, Adjointe
- M. RUDLOFF Jean-Louis, Adjoint
- MME CHOQUET Brigitte
- MME DUCHMANN Estelle
- MME FELDEN Carole
- M. WENGER Alexandre

Point 11: Loyers des logements communaux 2016

Le Maire rappelle au Conseil que les loyers des logements communaux situés 7 rue Principale sont indexés selon les indices INSEE.

Vu le montant des loyers des logements situés à gauche de l'immeuble,
Vu la faible évolution de l'indice du coût de la construction connu en 2016,
Vu la situation des appartements,

Le conseil, décide :

- De ne pas augmenter les loyers des appartements situés à gauche de l'immeuble 7 rue Principale à Gumbrechtshoffen pour l'année 2016.

Point 12: Vente d'une remorque

Le Maire rappelle que suite à la dissolution du corps des sapeurs pompiers, du matériel inutilisé avait déjà été mis en vente en 2014.

Il est proposé de vendre une remorque pour le prix de 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du matériel ci-dessus.

Point 13: Rapport annuel « GRDF » 2015

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel 2015 de la concession GRDF – compétence gaz, présenté par M. CRONIMUS.

Point 14: Divers

- Diverses formations des élus pour l'année 2017 organisées par l'IPAG sont proposées. Il est demandé d'informer le secrétariat pour toute inscription.
- La prochaine réunion aura lieu fin janvier 2017 afin de définir les travaux d'investissement à prévoir.